



HAL
open science

La logique du tiers à l'épreuve du projet urbain

Pascal Amphoux

► **To cite this version:**

Pascal Amphoux. La logique du tiers à l'épreuve du projet urbain. Alain Charre (ed.). Les nouvelles conditions du projet urbain, Critique et méthodes, Editions Mardaga, pp. 43-48, 2001, 978-2-87-009783-0. hal-01561360

HAL Id: hal-01561360

<https://hal.science/hal-01561360>

Submitted on 12 Jul 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



Unité Mixte de
Recherche
1563
"Ambiances
Architecturales
& Urbaines"

La logique du tiers à l'épreuve du projet urbain Pascal Amphoux - 2001



école nationale
supérieure
d'architecture
de grenoble

Pascal Amphoux est géographe, architecte, écologue, professeur à l'EnsA de Nantes et chercheur au Laboratoire Cresson, UMR 1563 Ambiances architecturales et urbaines à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble.

Pour citer ce document :

Amphoux, Pascal (2001). **La logique du tiers à l'épreuve du projet urbain**. in : A. Charre (ed.) *Les nouvelles conditions du projet urbain, Critique et méthodes*. Sprimont (Belgique) : Editions Mardaga. p. 43-48

CRESSON

ENSA Grenoble
60 Avenue de
Constantine
B. P. 2636 - F 38036
GRENOBLE Cedex 2
tél + 33 (0) 4 76 69 83 36
fax + 33 (0) 4 76 69 83 73
cresson@grenoble.archi.fr
www.cresson.archi.fr

Pour consulter le catalogue du centre de documentation : http://doc.cresson.grenoble.archi.fr/pmb/opac_css/

Dernière mise à jour : 2007

La logique du tiers à l'épreuve du projet urbain

par

Pascal Amphoux

architecte, géographe

Institut de Recherche sur l'Environnement Construit
Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne, Suisse

et

Centre de recherche sur l'espace sonore et l'environnement urbain
Ecole d'Architecture de Grenoble, France

*Article à paraître dans la revue « Mégalopole », no 22
Le projet urbain et les intellectuels, Les nouveaux enjeux de la méthode*

14 avril 2001

Partant d'une réflexion théorique sur la notion d'hybridation et sur le rôle de la logique du tiers inclus dans la pratique du projet urbain, le texte qui suit présente quelques exemples de mise en œuvre d'une telle logique à partir de travaux personnels touchant respectivement la définition programmatique, la formalisation conceptuelle et la méthodologie de projet¹. De la référence à un modèle fondamental, issu notamment des théories de la communication, l'exposé voudrait témoigner modestement de modalités diverses de passage opératoire entre la théorie et la pratique, entre la recherche et la conception, entre le programme et le projet urbains.

Les logiques de l'entre-deux

De la ville intermédiaire à la ville hybride

Partons donc d'une distinction sémantique qu'il nous paraît intéressant d'établir, car elle permet de clarifier d'une part certains termes un peu trop flottant au gré des usages d'un vocabulaire à la mode, d'autre part certains enjeux et débats difficiles portant sur la ville et sur l'environnement, aussi bien du point de vue de la pratique de projet (et le succès récent de la notion de projet urbain en témoigne) que de celui de l'analyse des phénomènes contemporains d'urbanisation et, pourrait-on dire, d'« environnementalisation » – ce dont témoignent cette fois la prolifération de termes concurrents tels que le centre-périphérie, la métropole, la mégalopole ou la métapole de F. Ascher, la *città territorio*, la *città regione* ou la *città diffusa* de B. Secchi, la *global city* de Saskia Sassen ou la *Grossstadt Schweiz* de A. Corboz. La ville ne peut plus être opposée à la campagne. L'environnement naturel devient urbain et réciproquement. Et l'on ne sait comment penser et agir sur ces territoires nouveaux, que l'on définit toujours comme un « entre-deux ». Notre proposition consiste à distinguer clairement deux sens certes conjoints mais souvent confondus de cet « entre-deux ».

Le premier est un sens morphologique et géographique. Il privilégie la question de l'inscription de la ville dans l'espace existant et inversement, celle de la **localisation** des espaces dans l'extension urbaine. D'une manière ou d'une autre, ceux-ci sont situés *entre* deux villes, *entre* plusieurs quartiers ou du moins *entre* des zones bien différenciées – ce qui suppose au passage que soient reconnus et identifiés préalablement des **espaces morphologiquement distincts** : par exemple la ville moderne et la ville ancienne, le centre et la périphérie, le village et la banlieue, ...

On notera que ce sens premier oriente déjà le travail d'éventuels concepteurs, en leur demandant, implicitement, de résoudre la question du lien, spatial et fonctionnel, que ces **territoires intermédiaires** sont susceptibles d'établir entre des entités existantes. Qualifiés d'intermédiaires, ces territoires sont pourtant à proprement parler innommables : on les qualifie tant bien que mal de « délaissés », de « friches » ou de *nomanslands*. Ils sont généralement marqués par une forte indétermination : leurs limites sont floues, leurs caractéristiques invisibles et leur devenir incertain. Leur situation habituellement résiduelle ne permet de les définir que par défaut, en creux et comme en négatif. Du même coup, ce qui implicitement est attendu du projet, c'est qu'il retourne cette situation, qu'il redonne une forme à

¹ Ce texte est une adaptation d'un article paru dans le programme de lancement de la 6^{ème} session d'EUROPAN, concours européens d'architecture, dont le thème était « Entre villes - Dynamiques architecturales et urbanités nouvelles », Paris, nov. 2000.

ce qui a perdu sa fonction ou qu'il impose une image forte à ce qui ne l'a pas encore trouvée.

Le second sens est un sens morphogénétique et historique. Il privilégie cette fois la question de l'inscription de la ville dans le temps et inversement, celle de la « **temporalisation** » des espaces dans le territoire. C'est ce sens second, plus difficile à appréhender, que nous souhaiterions remettre en avant, parce qu'il nous semble induire un renouvellement des démarches de conception dans lesquelles la création architecturale ne peut plus être détachée de la complexité du projet urbain. Quel que soit le territoire intermédiaire sur lequel on intervient, la démarche de projet se doit alors d'articuler, de synchroniser ou d'enchevêtrer des époques, des rythmes de développement ou du moins des types de rapport à la ville bien différenciés – ce qui suppose cette fois que l'on identifie des **espaces morphogénétiquement distincts** : le quartier immuable, le quartier en transformation et le quartier nouvellement créé ; la ville permanente, la ville en mouvement ou la ville émergente ; l'espace connu, l'espace vécu et l'espace sensible.

On notera cette fois que le travail du concepteur n'est plus focalisé sur la revalorisation d'un territoire intermédiaire, au sens spatial du terme, mais sur la constitution de ce que nous appellerons des **territoires hybrides**, en un sens logique. Il ne s'agit plus seulement d'établir un lien entre deux espaces ou de remplir un vide, il s'agit de générer de la complexité, c'est-à-dire, rigoureusement, de penser *l'hybridation de niveaux logiques différents* qui interagissent dans le processus de formation de la ville. Schématiquement, nous proposons d'en distinguer trois : celui de la **fonctionnalité**, celui de la **socialité** et celui de la **sensibilité**². Ce que l'on peut alors explicitement attendre des projets, c'est qu'ils recomposent ces trois niveaux, qu'ils inventent des modalités d'articulation entre eux, qu'ils proposent des moyens inédits de faire évoluer simultanément la fonction, l'usage et la forme.

La logique du tiers inclus De l'analyse critique à la pratique du projet

La distinction sémantique précédente entre le territoire intermédiaire, entendu comme catégorie morphologique, et le territoire hybride entendu comme processus génératif, amène trois remarques, qui constituent de notre point de vue autant d'enjeux pour le projet urbain ou environnemental.

1. De la thématique, déjà ancienne, de l'« architecture urbaine », on passe à la problématique d'un « urbanisme architectural ». L'enjeu n'est plus de produire une image de la ville à travers une production architecturale qui serait typiquement urbaine (maisons de ville, ordre contigu, composition de façades et autres critères chers à la typo-morphologie), il est de concevoir l'architecture ou le jardin comme *un moyen de générer* la ville ou l'environnement urbain, non seulement dans sa forme, mais aussi et avant tout dans son évolution et sa dynamique propre. Le bâtiment ou le parc urbain est moins conçu comme une œuvre en soi que comme un **medium** (un objet intermédiaire ou transitionnel), qui est potentiellement porteur de certains effets sur le développement de la ville, sur la mutation de ses fonctions ou sur la transformation de ses usages.

² Précisons d'emblée que ces niveaux sont par principe incommensurables, ce qui signifie qu'il est impossible d'établir des moyennes ou des pondérations entre eux ; ils ne relèvent pas du même système de valeur et ne peuvent être hiérarchisés par ordre d'importance ; seul le contexte singulier dans lequel un projet sera développé pourra permettre de leur affecter des poids relatifs différenciés en fonction des effets recherchés.

2. D'un modèle de conception déterministe, on passe à un modèle contextualiste (les physiciens diraient probabiliste). Loin de penser que l'on pourra imposer son œuvre, son plan ou son programme en appliquant des normes stylistiques ou urbanistiques arrêtées, on cherche avec plus de modestie à *se donner des règles du jeu* pour infléchir des tendances ou orienter l'évolution en cours. Et ces règles ne peuvent être énoncées que par rapport à un certain **contexte**, toujours local et circonstanciel³. Les effets escomptés sont probables, ils ne sont jamais assurés. Les « règles » du jeu, comme le mot l'indique, ne sont pas normatives mais régulatrices (elles ne cherchent pas à normaliser le produit, elles visent à réguler le processus)⁴.

3. D'une logique implicitement duale on passe à une logique explicitement ternaire. De la logique duale qui tendait à opposer la forme à la fonction en excluant du débat tout argument tiers (et à prolonger indéfiniment le débat sur le primat de l'un sur l'autre ou réciproquement), il s'agit de passer à des logiques ternaires dans lesquelles le projet ne prend consistance que par sa capacité à *configurer le niveau technique* de la fonctionnalité, *le niveau social* de l'usage et *le niveau sensible* de la perception. Tiers exclus dans le premier cas, **tiers inclus** dans le second. Hybrider, c'est inclure le tiers manquant ! Il y a derrière cette tripartition un instrument de conceptualisation théorique, méthodologique et pragmatique à la fois. Et nous aimerions évoquer brièvement son efficacité à partir de quelques exemples pris à différents niveaux ou étapes du projet qui peuvent désormais être menées conjointement : la définition programmatique, la formalisation conceptuelle et la méthodologie de projet.

Définition programmatique

Un outil de redéfinition des cahiers de charges

Soit l'outil classique du cahier des charges ou du programme, qui tend à rapporter un découpage fonctionnel normatif à des surfaces ou des coefficients d'occupation du sol. La logique ternaire précédente permet d'en renouveler le mode. D'une part elle abandonne l'obsession de la définition exhaustive d'*objectifs concrets*, mais totalement déterminés dans l'espace et dans le temps, pour s'attacher à la redéfinition d'*intentions précises*, ouvertes et modulables dans le temps. D'autre part, elle permet de spécifier trois types d'enjeux correspondant aux trois registres de référence.

Exemple. Une étude urbaine commandée par une administration genevoise sur un territoire intermédiaire situé entre le centre historique de Carouge et les grands ensembles de deux communes périphériques nous amène à proposer la constitution progressive du « Parc des Communes réunies », destinée à préserver à long terme un grand vide à l'échelle de la ville, en train de se densifier et de réunir des

³ Sans doute la notion de contexte n'est-elle pas absente du modèle déterministe, mais le contexte n'y joue qu'un *rôle accessoire*, purement spatial et morphologique (cf. les débats anciens sur le mimétisme ou l'intégration architecturale comme ceux plus récents autour de la déconstruction ou de la fragmentation). Dans le modèle suivant, le contexte joue par contre un *rôle fondateur*, mais son sens n'est plus seulement d'ordre environnemental (ce n'est plus le cadre physique dans lequel on inscrit le bâtiment), il est aussi temporel et pragmatique : il intègre par exemple les opportunités de réalisation et les jeux d'acteurs rendant plus ou moins probable telle ou telle orientation du projet urbain.

⁴ Sur la distinction entre la règle et la norme, voire notre contribution au Seminario di studio animé par P. Vigano et B. Secchi « Regole per la città », Laboratorio Brescia PRG, avril 97.

communes initialement séparées⁵. Un tel projet, sur un territoire actuellement totalement déstructuré et parcellisé par la multiplicité et l'enchevêtrement de voiries automobiles de toutes sortes, nécessite que soit mise en place une stratégie d'identification, de reconquête et de plantation de ce territoire⁶. Sommés d'esquisser un programme visant à prouver le réalisme d'une telle idée, nous décidons d'échapper à l'exigence de définir les fonctions à venir et les surfaces à reconquérir en énonçant par contre de façon aussi précise que possible les enjeux d'une telle réalisation.

Enjeu fonctionnel. Créer à long terme un grand parc de jardins aux fonctions différentes par la reconquête progressive de parcelles en friches ou en perte d'activité, et reconnecter les quartiers aujourd'hui séparés par un jeu de passerelles enjambant les voies routières ou autoroutières. L'enjeu est de regrouper progressivement les types de jardins pouvant faire l'objet d'usages et de pratiques aussi divers que possible : jardins familiaux ou plantages à l'usage des habitants défavorisés ; parcs naturels, jardins à thèmes ou jardins virtuels autour d'équipements spécifiques ; promenades guidées et cheminements libres ; parcelles très aménagées à haut degré d'entretien et terrains vierges dont le développement et la métamorphose naturelle font l'objet d'un entretien différencié ; grandes surfaces pouvant accueillir des activités temporaires (manifestations culturelles ou parkings temporaires) et espaces libres de jeu, de sport ou d'agrément, ... L'accessibilité exceptionnelle du site, par tous les modes de transport, en fait potentiellement un parc d'échelle régionale. Le réseau des chemins piétons devient l'élément structurant du parc, qui relie les quartiers d'habitations des communes réunies à la campagne genevoise.

Enjeu social. Composer une partition de toutes les activités liées à la nature en ville. Ces aménagements devraient se développer dans le temps en fonction des opportunités de développement des ensembles d'habitat, de commerce ou d'équipements attenants. Ils pourraient faire l'objet de concessions territoriales de communes, associations ou autres institutions plus lointaines, pour peu qu'elles inscrivent leur création dans le cadre évolutif d'un schéma directeur paysager de l'ensemble du parc.

Enjeu sensible. Relier les quartiers et estomper la circulation par la création de mouvements de terre permettant d'intégrer ceux de la voirie. Cadrer et unifier le territoire par la plantation homogène espacée d'arbres de haute tige. Cette plantation pourrait être faite rapidement (parrainage, pépinière urbaine, ...) afin de générer une image quasi immédiate d'unité paysagère qui donne à voir les limites du parc, lui confère une unité et une ambiance commune (filtrage de la lumière et de l'environnement sonore, ...), qui lui assure une identité de plus en plus forte à l'échelle du siècle (croissance végétale et espacement), et qui assure une continuité de développement dans le temps en offrant une liberté maximale dans la gestion des programmes d'aménagement et des principes de création jardinée (évolution des rapports à la nature).

Ceci n'est qu'un exemple et un cas particulier. Mais on peut comprendre à partir de là le rôle médiateur que l'on peut faire jouer à la formalisation d'enjeux de ce type. En échappant à l'énoncé figé d'un programme classique (que l'incertitude sur le rythme effectif des reconquêtes territoriales aurait ici rendu abstrait et rapidement caduque), la formulation des trois types d'enjeux permet de fixer les idées pour un

⁵ Gp-b, *Un projet urbain pour le secteur Praille-Bachet*, DAEL, République et Canton de Genève, Document de synthèse, janv. 2000.

⁶ Sur ce projet urbain, voir dans ce numéro l'article du groupe gp-b intitulé « Une image directrice pour un territoire en mutations ».

temps long sur des plans différents et, dans ce cas, de motiver des acteurs de cultures différentes (politiques, institutionnels, associatifs, privés...). On se trouve, si l'on veut dans une situation de « programmation intermédiaire » qui renvoie à la position intermédiaire et presque au nouveau métier que des concepteurs de formation éventuellement très différentes doivent aujourd'hui inventer lorsqu'ils sont chargés d'études urbaines ou environnementales, qui les placent, fatalement, *entre* la logique de la maîtrise d'œuvre et celle de la maîtrise d'ouvrage (hybridation à nouveau).

Ajoutons que la définition de tels enjeux peut servir de référence, à long terme, dans la gestion des opérations successives qui se réaliseront sur le territoire concerné ; à ce titre ils constituent un outil de **conception négociée** entre l'auteur du projet territorial ou urbain et les architectes d'opération s'inscrivant dans le périmètre concerné : les discussions sur chaque projet particulier ne se focalisent plus sur la forme ou le style du projet mais sur la façon dont le projet valorise ou non les enjeux initiaux ⁷.

Analyse critique

Un outil de déclinaison de concepts transversaux

Deuxième exemple, dans un autre registre.

Soit la **notion de densité**, qui crée un large consensus dans des milieux différents dans la mesure où elle paraît avoir une valeur universelle, mais qui sème aussi le trouble dans la mesure où elle masque une diversité presque infinie de significations (entre les disciplines), d'usages (au sein même d'une même corporation, notamment par exemple chez les architectes et urbanistes praticiens) et d'effets sur la forme urbaine ou les pratiques sociales. La mise en œuvre du modèle ternaire nous oblige à en formaliser le sens par rapport à trois champs de signification différents que nous avons regroupés sous les notions respectives de polarité, de mixité et d'intensité ⁸.

Le mot **polarité** connote en effet avant tout la dimension spatiale (c'est une notion géographique) et mesurable (c'est une notion physique) de la densité. Mais à la différence de celle-ci, la notion renvoie à une géographie dynamique et à une physique de la relativité : elle désigne l'état d'équilibre dans lequel se trouve un corps entre deux pôles opposés. La polarité d'un lieu, c'est en quelque sorte son pouvoir d'attraction ou de répulsion par rapport aux lieux qu'il polarise, c'est la façon dont il articule plusieurs échelles (celles par exemple du bâtiment, de l'îlot,

⁷ Telle est l'expérience heureuse que nous avons faite avec les 36 équipes d'architectes-paysagistes et d'artistes qui ont réalisé autant de jardins dans la ville de Lausanne pendant l'été 1997, à l'occasion du premier festival international du jardin urbain, « *Lausanne, Jardins '97* ». Pour chacun des sites que nous avons retenus dans l'étude de faisabilité, nous avons défini un enjeu d'urbanité propre au caractère du lieu et les projets ont été discutés, entre nous-mêmes et les équipes, non pas autour d'une critique formelle (les styles les plus différents étaient d'ailleurs en ce cas recherchés) mais autour de la façon dont le projet valorisait le critère d'urbanité que nous avons défini et qui lui, n'était pas négociable. Cf. P. Amphoux, « De théories en pratiques, Trois principes d'hybridation pour la ville », in O. Söderström, E. Cogato (eds), *L'usage du projet*, Editions Payot Lausanne, déc. 2000.

Telle est aussi la démarche adoptée dans la constitution de ce que nous appelons les Missions Conseil. Cf. P. Amphoux et al., *Le Contrat urbain, Une charte paysagère pour le Coteau de Cour*, rapport intermédiaire, IREC, EPFL, mars 2000.

⁸ Pascal Amphoux et al., *La densité urbaine, Du programme au projet urbain*, rapport de recherche no142, IREC, EPFL, Lausanne, 1999.

du quartier, de la ville, ...), c'est encore la façon dont un centre (plus précisément un pôle) se constitue ou se défait... Pourquoi alors ne pas parler de *centralité* ? Parce que ce mot sous-entend le développement d'un centre au détriment d'une périphérie, laquelle en devient fonctionnellement dépendante dans un système géographique hiérarchisé, tandis que la polarité signifie au contraire le développement conjoint des centres et des périphéries, ou plus exactement le développement conjoint de pôles qui ne sont plus ni centraux ni périphériques mais qui s'auto-équilibrent dans un système géographique dynamique et réticulaire. En d'autres termes, la problématique n'est plus celle d'une monocentralité dans un système hiérarchique dont les indices de densité seraient les garants, mais celle d'une multcentralité dans un système réticulaire que d'autres outils doivent permettre d'orienter ou de gérer.

Le mot **mixité**, d'usage aujourd'hui courant dans le jargon technico-scientifique des urbanistes, connote bien en second lieu la dimension sociale de la densité. Densité et mixité sont souvent associées et considérées en quelque sorte comme les deux mamelles de l'urbanité. Mais comme la densité, la mixité est souvent réduite à l'idée d'un mélange fonctionnel. Un quartier qui comprend de l'habitat et des bureaux sera dit « mixte »; une rue qui réunit les fonctions résidentielle et commerciale est une zone « mixte », etc. Or si un tel mélange fonctionnel, mesurable, peut sans doute faire émerger dans certains cas une réelle mixité sociale, nous préférons réserver ce terme pour désigner l'aptitude d'une collectivité vivant dans un lieu particulier à générer des liens sociaux et conviviaux. Autrement dit, de la même façon que la notion de polarité se démarquait de celle de centralité tout en l'incluant, celle de mixité se démarque de celle de *mélange fonctionnel* tout en l'incluant : elle désigne toute forme d'interaction entre le niveau technique d'un mélange mesurable de fonctions urbaines déterminées et le niveau symbolique d'un mélange observable (même s'il est non mesurable) d'usages et de pratiques ordinaires. Au premier niveau, la problématique implicite est celle, classique, du fonctionnalisme de l'époque moderne : mise en ordre de l'espace et classification humaine dans des classes sociales ou des catégories fonctionnelles. Au second niveau, la problématique devient explicitement celle de la gestion du désordre qui fait l'urbanité d'un lieu, doublée de celle de la génération d'une "biodiversité" humaine qui assure, sans prétendre le déterminer, un équilibre minimal entre des populations ou des cultures éventuellement très contrastées.

Quant à la notion d'**intensité**, elle connote par différence la dimension sensible de celle de densité (et de fait on sait qu'il existe souvent un très grand écart entre densité et sentiment de densité). Pourquoi ? Parce que d'un côté le mot « intensité » signifie le degré d'activité ou d'énergie d'un phénomène sensible (le son, la lumière, le geste); de l'autre il désigne la prégnance ou la vivacité d'un sentiment, d'un regard ou d'une relation. Intensifier la ville, ce sera donc, par des moyens sensibles, intensifier le rapport à la ville, en offrir une meilleure acuité perceptive, renforcer le sentiment d'urbanité ou encore renforcer l'identité du territoire considéré. Mais ici encore, de la même manière que les notions de polarité et de mixité se distinguaient respectivement de celles de centralité et de mélange fonctionnel tout en les incluant, l'intensité s'écarte et inclut *l'identité* : celle-ci, comme le dit l'étymologie, "revient au même" et sous-entend une circulation du sens qui se referme sur lui-même, celle-là entre en tension (*intensus*, tendu, est le participe passé du latin *intendere*, entendre) et suggère une circulation et une ouverture du sens. D'un point de vue théorique, la proposition est donc double : d'une part redonner à la dimension sensible de la densité le même poids qu'à sa dimension technique et à sa dimension sociale (ne pas la laisser sombrer dans un statut annexe de dimension par surcroît); d'autre part, substituer aux problématiques de la définition de l'identité urbaine celles de la définition d'une intensité urbaine et des principes d'intensification perceptive.

Ce deuxième usage, sémantique, de la logique du tiers inclus, pourrait être considéré par certains comme un jeu théorique gratuit. Et pourtant... Force est de remarquer que ce type de distinction ternaire constitue un instrument d'**analyse critique** opératoire, c'est-à-dire une méthode de raisonnement qui permet de ne pas réduire l'activité critique à l'énonciation de jugements de valeur mais de lui faire établir des distinctions logiques entre des démarches de nature différentes : ainsi par exemple de la distinction « motricité, mouvance, émotion » que nous avons établie à l'analyse des projets de la 5^{ème} session d'European regroupés sous le signe de la mobilité, voire de la distinction entre les figures du domino, du fragment et du puzzle à laquelle nous avait mené l'analyse des projets lauréats de la session précédente ⁹. Par ailleurs, il faut insister sur le fait que de telles distinctions ne sont pas sans conséquence sur la pratique même du projet urbain. Dans le cas présent, densifier le territoire ne consistera plus simplement à remplir des dents creuses ou des espaces vacants en appliquant des coefficients qui jouent un rôle de prescription quantitative. Cela consistera à spécifier et équilibrer trois ordres de prestations qualitatives consistant à négocier respectivement la polarisation, la « mixisation » et l'intensification des espaces urbains en réintroduisant dans la démarche de projet les trois dimension du temps, de l'usage et du sensible.

Méthodologie du projet

Un outil de vérification et d'organisation de la complexité

Troisième exemple, enfin, plus concret et directement attaché à l'activité-même du projet.

Soit la notion de *città diffusa*. A sa propre image, elle tend à se diffuser dans les milieux de l'urbanisme plus vite encore que le phénomène qu'elle désigne. Pourquoi ? Sans doute parce qu'elle donne un nom à ce que chacun peut percevoir comme une forme de territoire intermédiaire, au sens morphologique que nous avons décrit en préambule : des territoires extensifs qui ne sont ni ville ni campagne, qui ne s'étendent plus autour des centres existants mais qui les relient par un jeu de bandes continues, qui ne hiérarchisent pas l'espace mais tendent à le réticuler, ... Face à cette forme nouvelle, l'urbaniste est emprunté.

Et le réflexe, assez naturellement, sera d'aborder le problème de la restructuration de tels territoires en privilégiant la dimension paysagère, en développant des analyses méticuleuses des parcellaires, des pentes, des vues, du rapport entre le végétal et le bâti, entre le haut et le bas, l'intérieur et l'extérieur, ... pour dégager des principes topologiques susceptibles de lutter contre le phénomène de diffraction paysagère que génèrent à la fois la multiplication, l'éclatement et l'hétérogénéité des constructions.

La mise en œuvre de la logique ternaire, une fois de plus, permet de reposer le problème autrement. En obligeant le concepteur à penser simultanément et sans ordre de priorité, non seulement la dimension paysagère, mais aussi les dimensions sociales et fonctionnelles de ces territoires extensifs, elle permet de s'interroger sur *les conditions de la città diffusa*, qu'une fois de plus nous proposerions de décliner sur trois plans différents.

Les **conditions environnementales** tout d'abord, relèvent, dans notre terminologie, de l'ordre des facteurs objectivables, mesurables et donc en principe maîtrisables de l'«environnement»¹⁰. Elles seront en ce cas caractérisées par

⁹ Cf. respectivement les catalogues d'European 5 et d'European 4

¹⁰ La distinction rigoureuse entre environnement, milieu et paysage constitue un argument transversal et récurrent dans bon nombre de nos travaux. Elle a été initialement établie dans

exemple par des problèmes d'accessibilité, de réseau, d'économie d'énergie, ..., mais aussi et peut-être surtout par le découpage microscopique des parcelles en lanières et la tendance à une privatisation intégrale du territoire. Un tel remplissage, systématique et périodique, du plan ne laisse place à aucun espace majeur permettant de créer ne serait-ce que des micro-centralités ou des espaces publics de plus grande échelle susceptibles d'accueillir un minimum de fonctions et de services collectifs.

Les **conditions médiales** ensuite désignent les conditions d'appropriation de ce que nous appelons, rigoureusement, le « milieu » (« médial », en français est le qualificatif correspondant au nom « milieu »), c'est-à-dire l'ensemble des relations fusionnelles, naturelles et vivantes que nous entretenons avec le Monde. Or, la croissance continue d'une hétérogénéité radicale des constructions individuelles implique paradoxalement une uniformisation totale (faudrait-il dire totalitaire ?) des usages, une indifférenciation des modes de vie et une codification radicale des interactions sociales, ce qui rend la constitution d'un tel milieu presque impossible : il n'y a plus d'altérité possible dans un tel environnement, car dans sa démultiplication infinie l'autre revient au même !

Les **conditions paysagères** enfin, touchent le rapport sensible, esthétique et infiniment variable qu'offre, dans les arts comme dans la vie ordinaire, la perception d'un « paysage ». Devant la multitude de parcelles et de bâtiments individuels qui s'étendent à perte de vue, la structure historique du parcellaire, son origine campagnarde et ses caractéristiques matérielles sont effacées. Les murs s'effondrent, les terrassements disparaissent, le quadrillage et le maillage des chemins devient confus. La culture du paysage a disparu.

Absence d'espace public de grande taille, perte sociale de l'altérité, occultation paysagère de la mémoire du parcellaire. Autant de conditions d'urbanité qui manquent à la *città diffusa* pour mériter son nom de ville... Autant d'enjeux pour un projet, urbain précisément.

Ce troisième usage, méthodologique, de la logique ternaire, montre que celle-ci peut devenir un instrument de **vérification de la démarche** du projet – pour le concepteur autant que pour l'expert. N'a-t-on pas réduit l'activité de projet à une approche particulière au détriment des autres ? Dans l'exemple précédent, à vouloir lutter contre les logiques de marché, n'a-t-on pas privilégié outre mesure la dimension paysagère ? Dans tous les cas, le modèle nous permet de contrôler une forme d'équilibre minimal entre les trois modalités, de mener parallèlement, puis croiser et précisément *hybrider* les approches environnementale, médiale et paysagère.

Conclusion en forme d'hypothèse

La logique du tiers inclus fonde la pratique du projet urbain.

Des exemples qui précèdent on peut retenir les points suivants :

1. Les trois niveaux logiques ne sont pas trois catégories : ils n'ont de sens que l'un par rapport à l'autre, ou plutôt que l'un par rapport aux deux autres.
2. Ce ne sont pas trois positions hiérarchiquement organisées : ils n'ont de position que relative et la hiérarchie est enchevêtrée – variable en fonction du contexte.

nos recherches sur l'environnement sonore. P. Amphoux et al., *Aux écoutes de la ville, La qualité sonore des espaces publics européens*, rapport de recherche IREC no94, EPFL, Lausanne, CRESSON, EAG, Grenoble, 1991. P. Amphoux, *Le paysage sonore urbain*, CD hifi, IREC, CRESSON, Lausanne, Grenoble, 1997.

3. Ce ne sont pas trois activités successives mais conjointes, qui permettent de générer et de régénérer le mouvement sans lequel la notion de projet urbain ou environnemental perdrait toute spécificité.

Entre la définition d'enjeux techniques, sociaux et sensibles, *entre* polarité, mixité et intensité, *entre* approches environnementale, médiale et paysagère, la pratique de projet se mobilise. A moins que ce ne soit, comme on l'a vu, l'analyse critique ou la définition programmatique.

Est-ce un hasard si les trois modalités que nous avons déclinées réfléchissent la logique d'hybridation qui les fonde ?